

11/10/2018



TECHNIQUES

Compte à point vestimentaire AT/OC Une mesure historique actée !

Le SAELSI (Service de l'Achat, des Équipements et de la Logistique de la Sécurité Intérieure) annonce officiellement sur son site intranet la création du compte à points vestimentaire au 1er janvier 2019 pour les personnels techniques affectés en CRS.

Chaque métier aura son vestiaire (ouvriers cuisiniers, adjoints techniques affectés au mess, au foyer, au matériel ou au service des transports).

Chaque personnel concerné disposera d'une dotation annuelle de points pour lui permettre de renouveler ses effets

Un paquetage de primo-dotation sera remis à chaque nouvel affecté selon sa spécialité

ÉVOLUTIONS DU NOUVEAU MARCHÉ HABILLEMENT
LES AGENTS TECHNIQUES AFFECTÉS EN CRS
INTÉGRÉS DANS LE NOUVEAU MARCHÉ HABILLEMENT

Le futur marché habillement de la Police nationale, prend en compte les tenues de travail des agents techniques affectés en Compagnie Républicaine de Sécurité.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2019 (ou à la date d'affectation pour les futures prises de poste), ceux-ci disposeront d'un **compte à points** dont les règles de gestion seront identiques à celui des policiers.

Chaque métier aura son vestiaire
ouvriers-cuisiniers, agents techniques affectés au mess, au transport ou au matériel.
Quelques exemples d'effets: bottes, pantalon, chaussures et veste de cuisinier, tablier, blouse blanche, tenue de service en mess, chaussures de sécurité, combinaison de service technique, tenue polyvalente etc.

Chaque personnel concerné disposera d'une dotation annuelle de points pour lui permettre de renouveler ses effets.
Les commandes seront passées sur le compte à points par le référent habillement ou par l'agent lui-même (modalités identiques à celles en vigueur pour les policiers).
Les effets seront livrés directement sur le site d'affectation.

Un paquetage de primo-dotation sera remis à chaque nouvel affecté selon sa spécialité.
Il ne sera pas imputé sur le compte à points.

Le SNAPATSI a porté **SEUL** ce projet pour les personnels techniques.

Le SNAPATSI a fait inscrire cette mesure dans le protocole du 11 avril 2016, protocole qu'il a signé **SEUL**.

Le SNAPATSI obtient **SEUL** la création du compte à point pour les personnels techniques !

LE SNAPATSI SERA REÇU TRÈS PROCHAINEMENT PAR LE SAELSI SUR CE DOSSIER AFIN D'ÉVOQUER L'HABILLEMENT DES PERSONNELS TECHNIQUES PN AFFECTÉS HORS CRS

Le SNAPATSI travaille et obtient pour vous !

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20

Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

**VOTEZ CONCRET,
VOTEZ SNAPATSI !**